

Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle

TRAVAILLEURS HANDICAPES

Une **formation**
Une **autre**
compétence
pour un **nouvel**
emploi

Centre de Rééducation et d'Insertion Professionnelle

435 chemin du Mas de Rochet

CS 10010 - 34173 CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX

Téléphone ++/33/(0)4 67 33 18 00

Fax ++/33(0)4 67 33 18 30 & (0)4 67 33 19 99

Email : contact@crip-34.fr

Site Web : <http://www.crip-34.fr>



CRIP

Castelnau-le-Lez

Le **CRIP** est réservé aux personnes Reconnues en Qualité de Travailleurs Handicapés par les Commissions des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH) qui délivrent les décisions d'orientation.

Il a pour mission de dispenser une formation qualifiante en vue de leur insertion ou réinsertion professionnelle, soit vers le milieu de travail ordinaire, soit vers le milieu protégé. L'accompagnement médico-psycho-social des stagiaires est assuré par une équipe pluridisciplinaire.

ELABORATION DE PROJET

L'UROS (Unité d'Évaluation, de Réentraînement et d'Orientation Socioprofessionnelle)

L'unité accueille, informe, conseille et accompagne des personnes dont le handicap est lié à des troubles cognitifs ou psycho-comportementaux résultant d'une lésion cérébrale acquise (traumatisme crânien, AVC, tumeur...). Elle contribue à garantir la continuité de l'accompagnement en assurant les passages entre secteurs sanitaire, médico-social, éducatif et professionnel. Stage d'une durée de 3 à 6 mois comportant des phases d'évaluation, de réentraînement, d'élaboration de projet et un suivi post-stage de deux ans.

Renseignement : 04 67 63 75 44

LE CENTRE DE PREORIENTATION

Les objectifs du Centre de Préorientation sont de :

- * favoriser l'émergence d'un projet professionnel réaliste dont le stagiaire sera l'auteur ;
- * l'accompagner dans la demande de vérification de son projet ;
- * définir avec lui les étapes nécessaires à sa concrétisation.

Durée maximum 12 semaines.

Renseignements au : 04 67 33 18 27

FORMATIONS PRE-QUALIFIANTES

LA MISE A NIVEAU

Durée : 3 ou 6 mois. Renseignements
au : 04 67 33 18 13
ou 04 67 63 75 37

LA PRÉPARATOIRE INFIRMIER(ÈRE) 20 PLACES

Cette formation est destinée à (re)mobiliser les connaissances de base, à développer les savoir-faire (capacité d'adaptation, méthodes de travail, entraînement), à proposer une ouverture culturelle et à accompagner une réflexion sur soi et sur le projet professionnel à orientation paramédicale (infirmier et aide-soignant) pour aborder les épreuves de sélection et la formation professionnelle dans les meilleures dispositions.

Durée : 9 mois.
Renseignements au : 04 67 33 18 17

CRIP
Castelnau-le-Lez

LES FORMATIONS QUALIFIANTES, DIPLOMANTES

LES FORMATIONS dispensées conduisent à des Titres Professionnels ministériels homologués de niveau V ou IV, à l'exception des formations APTE (certificat d'établissement). La formation d'infirmier est sanctionnée par l'obtention du Diplôme d'Etat d'infirmier et d'un grade de Licence (dans le cadre d'un cursus LMD). Les durées de formation indiquées incluent les congés.

Toutes les formations diplômantes sont précédées d'une préparatoire professionnelle de 4 à 6 mois.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS (IFSI)

DIPLOME D'ETAT D'INFIRMIER (ERE) - Grade Licence.

Niveau II. Durée 36 mois. Nombre de places à l'entrée : 17

Renseignements au : 04 67 33 18 17

BUREAU D'ETUDES EN BATIMENT 20 places

* TECHNICIEN D'ETUDES DU BATIMENT option dessin de projet (TEB) Niveau IV. Durée 20 mois.

* METREUR Niveau V. Durée 16 mois.

TERTIAIRE ADMINISTRATIF 30 places

* AGENT ADMINISTRATIF (AA) Niveau V. Durée 16 mois.

* SECRETAIRE-ASSISTANT(E) MEDICO-SOCIAL(E) (SAMS) Niveau IV. Durée 20 mois.

* COMPTABLE ASSISTANT (CA) Niveau IV. Durée 20 mois.

OPTIQUE LUNETTERIE 20 places

* MONTEUR VENDEUR EN OPTIQUE LUNETTERIE (MVOL) Niveau V. Durée 16 mois.

BUREAU D'ETUDES EN ELECTRICITE 20 places

* TECHNICIEN DE BUREAU D'ETUDES EN ELECTRICITE (TBEEt) Niveau IV. Durée 24 mois.

FABRICATION ELECTRONIQUE 20 places

* AGENT DE MONTAGE ET DE CABLAGE EN ELECTRONIQUE (AMCE) Niveau V. Durée 16 mois.

SERVICES INFORMATIQUE ET MULTIMEDIA 20 places

* TECHNICIEN IMAGE SON ET APPAREILS MULTIMEDIA (TISAM) Niveau IV. Durée 24 mois.

* TECHNICIEN D'ASSISTANCE EN INFORMATIQUE (TAI) Niveau IV. Durée 24 mois.

ELECTRONIQUE ET SYSTEMES AUTOMATISES 20 places

* ELECTRICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTEMES AUTOMATISES (EMSA) Niveau V. Durée 20 mois.

* ACTION DE PREPARATION AU TRAVAIL ET A L'EMPLOI (APTE) câblage électrique Formation agréée. Certificat d'établissement.(8 mois).



Pour obtenir des renseignements sur les formations :

Secteur Santé 04 67 33 18 17 - Secteur Industrie et Services 04 67 33 18 13

Secteur Tertiaire 04 67 63 75 37 ou consulter le site internet <http://www.crip-34.fr>

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Le CRIP peut accueillir 286 stagiaires.

LES CONDITIONS D'ADMISSION

- Le recrutement est national et mixte, l'âge minimum est de 18 ans,
- les locaux sont accessibles aux personnes à mobilité réduite,
- les déficiences admises doivent être compatibles avec le métier envisagé, la vie en collectivité, les installations de l'établissement et permettre l'autonomie en résidence individuelle,
- ne sont pas admises : les déficiences sensorielles graves, motrices lourdes, psychiatriques, les épilepsies et les maladies évolutives.

LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SEJOUR est délivrée par les organismes sociaux.

LA REMUNERATION est assurée au titre de la formation professionnelle par l'ASP (l'Agence de Services et de Paiement).

L'HEBERGEMENT comporte 167 chambres individuelles qui sont attribuées sous certaines conditions administratives. Quelques chambres sont équipées pour recevoir des personnes à mobilité réduite.

LA RESTAURATION est assurée matin, midi et soir, à l'exception des week-ends, jours fériés et des périodes de congés.

UNE EQUIPE MEDICO-PSYCHO-SOCIALE accompagne et conseille le stagiaire lors de son parcours, afin d'optimiser les chances de réinsertion.

LE CENTRE DE RESSOURCES

- assure l'accueil, la documentation, et les actions de communication.
- assure les formations courtes **PCIE** (Passeport de Compétence Informatique Européen), **PIM** (Passeport Internet et Multimédia), et le **Certificat de Navigation Internet**.
- coordonne la mise en œuvre de la Formation Ouverte à Distance (FOAD) au sein de l'établissement.

LE SERVICE INSERTION accompagne vos démarches vers des entreprises et votre recherche d'emploi.

Le CRIP adhère à la Fédération des Associations Gestionnaires et des Etablissements de Réadaptation pour Handicapés (**FAGERH**) www.fagerh.asso.fr

L'IFSI adhère au Comité d'Entente des Formations Infirmiers et cadres (**CEFIEC**) www.cefiec.fr

Le CRIP est certifié ISO 9001 : 2008 par LRQA



UNITE DE FORMATION PREPROFESSIONNELLE PRÉPARATOIRE PARAMÉDICALE AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION A L'ENTRÉE EN IFSI ET A LA FORMATION D'INFIRMIER

OBJECTIFS

Cette formation est destinée à :

- (re)mobiliser les connaissances de base,
- développer les savoir-faire (capacité d'adaptation, méthodes de travail, entraînement),
- proposer une ouverture culturelle et accompagner une réflexion sur soi et sur le projet professionnel à orientation paramédicale (infirmier et aide-soignant),

pour aborder les épreuves de sélection et la formation professionnelle dans les meilleures dispositions.

DURÉE DE LA FORMATION

1 000 heures soit environ 32 semaines de formation.

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques : l'activité d'infirmier nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer

Contre-indications :

- Contre-indications définitives aux vaccinations.
- Handicaps locomoteurs lourds avec ou sans appareillage.
- Affections psychopathologiques, épilepsie.

FORMATION : DISPOSITIF PÉDAGOGIQUE ET ACTIVITÉS DE FORMATION

L'ensemble des activités ci-après se déroule de façon progressive et transversale tout au long de la formation.

Projet professionnel

- Réflexion autour du métier de soignant (infirmier et aide-soignant).
- Démarche de connaissance de soi à travers la réalisation d'un portfolio.
- Evolution de la motivation (renforcement ou infléchissement).
- Participation à la dynamique du groupe de recherche.
- Préparation à l'exposé.

Français

- Apprentissage des codes orthographiques, grammaticaux, syntaxiques et rédactionnels.
- Exploration des champs lexicaux et sémantiques.
- Initiation à l'étymologie du vocabulaire médical.
- Apprentissage des techniques de (re)structuration.
- Apprentissage des procédés de (re)formulation.
- Etude de texte (compréhension - analyse - synthèse - problématique - argumentation).
- Entraînement formatif continu sur supports.

Aptitudes logiques

- Développement des capacités d'attention et de concentration, d'abstraction, de résolution de problèmes, de visualisation dans l'espace, de raisonnement (observer, réfléchir, agir).
- Entraînement aux tests d'aptitude dans les conditions des épreuves de sélection.



RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION : 2 voies principales d'accès (pour les autres cas, se référer à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)

■ 1ère voie d'accès

Avoir satisfait aux épreuves de sélection pour les bacheliers et assimilés :

- titulaires du baccalauréat français
- ou titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25/08/69 modifié
- ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31/12/81
- ou titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV
- ou titulaires du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A ou B)
- ou candidats de classe terminale
- ou titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) qui justifient, à la date du début des épreuves, de 3 ans d'exercice professionnel
- ou candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale (plus de 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social ; plus de 5 ans pour les autres candidats). Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional de présélection (anciennement jury régional de validation des acquis)

Rappel des épreuves de sélection

- Deux épreuves d'admissibilité : tests d'aptitude et étude de texte.
- Une épreuve d'admission : exposé oral suivi d'un entretien.

■ 2ème voie d'accès

Avoir satisfait à l'examen d'admission pour les aides-soignants ou auxiliaires de puériculture justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.

Rappel de l'examen d'admission : une épreuve d'analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

(Suite)

■ FORMATION : DISPOSITIF PEDAGOGIQUE ET ACTIVITES DE FORMATION

Aptitudes numériques

- Lecture de consignes.
- (Ré)Apprentissage de toutes les notions de base de calculs et de conversions.
- (Ré)Appropriation des procédés de raisonnement arithmétique (règle de trois, pourcentage, etc.) et algébrique (équation et mise en équation).
- Initiation aux techniques de rédaction de réponses.
- Entraînement aux tests dans les conditions des épreuves d'admissibilité.
- En fin de formation, initiation aux calculs infirmiers.

Biologie

Acquisition ou réappropriation des connaissances concernant les principales fonctions anatomophysiologiques humaines au regard du nouveau référentiel de formation d'infirmier.

Anglais

(Re)Découverte de l'anglais de conversation et médical.

Particularité intéressant les candidats au Jury régional de présélection (ou de validation des acquis)

Résumé de texte (jusqu'en décembre)

- Initiation à la méthode.
- Entraînement pratique à l'épreuve proposée au Jury régional de présélection.

Centre de Rééducation
et d'Insertion Professionnelle
435 Chemin du Mas de Rochet
CS 10010
34173 CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX
Tél : 04 67 33 18 00
Fax : 04 67 33 18 30
Email : contact@crip-34.fr
Site Web : <http://www.crip-34.fr>

Version 1/Fait le 03/05/2010



INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS **DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER - GRADE DE LICENCE** **Niveau II**

PROFESSION D'INFIRMIER : DEFINITION

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé. Ils contribuent à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluriprofessionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

Dans le domaine des soins de santé, les infirmiers sont appelés à travailler dans de nombreux environnements de travail pour répondre à des demandes de soins plurielles : infirmier en établissement sanitaire ou médico-social relevant de prises en charge somatiques et/ou psychiatriques, infirmier en service de médecine du travail, infirmier en santé scolaire, infirmier en milieu carcéral. Le titulaire du Diplôme d'Etat d'infirmier peut exercer dans les pays de l'Union Européenne.

APTITUDES REQUISES

Aptitudes physiques : l'activité nécessite la station debout et implique un contact direct avec les personnes soignées qu'il faut régulièrement mobiliser et aider à se déplacer

Autres prédispositions :

- Capacités d'analyse et de synthèse
- Organisation et méthode
- Respect des règles d'hygiène et de sécurité
- Sens des responsabilités
- Capacité à gérer des situations émotionnelles
- Capacité à être à l'écoute des besoins des personnes

Contre-indications :

- Contre-indications définitives aux vaccinations
- Handicaps locomoteurs lourds avec ou sans appareillage
- Affections psychopathologiques, épilepsie

DESCRIPTION DES ACTIVITES

« L'exercice de la profession d'infirmier comporte l'analyse, l'organisation, la réalisation de soins infirmiers et leur évaluation, la contribution au recueil de données cliniques et épidémiologiques et la participation à des actions de prévention, de dépistage, de formation et d'éducation à la santé. » (Art L.4311-1 du CSP).

DESCRIPTION DES COMPETENCES

Les compétences sont rédigées en termes de capacités devant être maîtrisées par les professionnels et attestées par l'obtention du diplôme d'Etat.

5 compétences « cœur de métier d'infirmier » :

- Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
- Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
- Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
- Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
- Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs

5 compétences « contributives à l'exercice paramédical » :

- Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
- Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
- Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
- Organiser et coordonner des interventions soignantes
- Informer et former des professionnels et des personnes en formation



RAPPEL DES CONDITIONS D'ACCES A LA FORMATION : 2 voies principales d'accès (pour les autres cas, se référer à l'arrêté du 31 juillet 2009 relatif au diplôme d'Etat d'infirmier)

1ère voie d'accès

Avoir satisfait aux épreuves de sélection pour les bacheliers et assimilés :

- titulaires du baccalauréat français
- ou titulaires de l'un des titres énoncés par l'arrêté du 25/08/69 modifié
- ou d'un titre admis en dispense du baccalauréat français en application du décret n° 81-1221 du 31/12/81
- ou titulaires d'un titre homologué au minimum au niveau IV
- ou titulaires du Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU A ou B)
- ou candidats de classe terminale
- ou titulaires du Diplôme d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (DEAMP) qui justifient, à la date du début des épreuves, de 3 ans d'exercice professionnel
- ou candidats justifiant, à la date du début des épreuves, d'une activité professionnelle ayant donné lieu à cotisation à un régime de protection sociale (plus de 3 ans pour les personnes issues du secteur sanitaire et médico-social ; plus de 5 ans pour les autres candidats). Ces candidats doivent au préalable avoir été retenus par un jury régional de présélection (anciennement jury régional de validation des acquis)

Rappel des épreuves de sélection

- Deux épreuves d'admissibilité : tests d'aptitude et étude de texte.
- Une épreuve d'admission : exposé oral suivi d'un entretien.

2ème voie d'accès

Avoir satisfait à l'examen d'admission pour les aides-soignants ou auxiliaires de puériculture justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle.

Rappel de l'examen d'admission : une épreuve d'analyse écrite de trois situations professionnelles. Chaque situation fait l'objet d'une question.

REFERENTIEL DE FORMATION

Finalités : L'étudiant est amené à devenir un praticien autonome, responsable et réflexif, c'est-à-dire un professionnel capable d'analyser toute situation de santé, de prendre des décisions dans les limites de son rôle et de mener des interventions seul et en équipe pluriprofessionnelle.

Durée et contenu : la formation se déroule sur 3 années soit 6 semestres en alternance entre des temps de formation théorique (2100 h. en IFSI : cours magistraux, travaux dirigés, travail personnel guidé), des temps de formation clinique (2100 h. de stage où sont réalisés des activités de soins) et 900 h. de charge de travail complémentaire.

Validation : Le diplôme d'Etat d'infirmier et le grade de licence sanctionnent un niveau validé par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS).

Une attestation de validation de la 1ère année de formation (soit 60 ECTS) délivrée par l'IFSI offre la possibilité d'exercer en qualité d'aide-soignant.

EVOLUTION DE CARRIERE

Le diplôme d'Etat d'infirmier ouvre l'accès à des spécialités diplômantes : infirmier en puériculture, infirmier anesthésiste, infirmier en bloc opératoire, cadre de santé.

Centre de Rééducation
et d'Insertion Professionnelle
435 Chemin du Mas de Rochet
CS 10010
34173 CASTELNAU-LE-LEZ CEDEX
Tél : 04 67 33 18 00
Fax : 04 67 33 18 30
Email : contact@crip-34.fr
Site Web : <http://www.crip-34.fr>

Version 1/Fait le 03/05/2010